

**PROJET D'EXPLOITATION DE BAY DU NORD.
RAPPORT PROVISOIRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Août 2021**



Commentaires de la Première Nation des Innus de Nutashkuan

Envoyé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

[\(\[baydunord@iaac-acic.gc.ca\]\(mailto:baydunord@iaac-acic.gc.ca\)\)](mailto:baydunord@iaac-acic.gc.ca)

31 août 2021

Note sur l'édition du rapport provisoire

Bien que provisoire, ce rapport dans sa version française aurait pu être relu par des correcteurs. Ils se seraient aperçus que tous les en-têtes de page sont intitulés « *IMPACT ASSESSMENT AGENCY OF CANADA* »; que plusieurs titres de sections sont restés en anglais, comme le démontre la « *Table of contents* » et sa « *List of Abbreviations and Acronyms* »; que le 5^e paragraphe de la conclusion est une répétition presque intégrale du 3^e paragraphe.

Introduction

Le 28 août 2020, Nutashkuan écrivait à propos de ce projet de Bay du Nord « *nous avons toujours soutenu que le manque flagrant de connaissances des écosystèmes marins et sous-marins, ce que nous constatons aussi dans la présente étude d'impact (ÉIE), constitue une lacune scientifique majeure affaiblissant fortement les justifications d'autorisation des projets, et donc celui de Bay du Nord.*¹ »

Pourtant, dans la lettre du 9 août 2021 adressée au chef Réal Tettaut, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) écrit que « *Le rapport provisoire d'EE présente les points de vue de l'Agence sur les résultats de l'EE, notamment les conclusions et les recommandations relatives à l'importance des effets environnementaux négatifs du projet* ». Nous devons donc considérer que la position de l'AEIC, en principe indépendante et basée sur une approche scientifique, aura une forte influence sur la décision que prendra le ministre membre d'un gouvernement qui n'a encore refusé aucun projet de forage, qu'il soit exploratoire ou d'exploitation. Il faut supposer que sa décision sera grandement facilitée par ce qu'a écrit l'AEIC, en page iv de cette EE provisoire : « *Compte tenu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, l'Agence conclut que le projet d'exploitation de Bay du Nord n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants* ». D'autant plus que le gouvernement du Canada soutient financièrement l'industrie des hydrocarbures, dont celle œuvrant dans les eaux extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador — tout en ayant paradoxalement des objectifs ambitieux en matière de luttes aux changements climatiques.

Alors, la question que nous nous posons est de savoir quel peut être l'intérêt des consultations, dont particulièrement celles menées auprès des Premières Nations comme Nutashkuan, consultations menées depuis quelques années sur les projets de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures dans la zone maritime extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous posons cette question puisque tous les

¹ 28 août 2020. Mémoire de Nutashkuan sur le projet de mise en valeur de Bay du nord. Equinor Canada ltée. Présenté à Agence d'étude d'impact du Canada. 13 p.

mémoires déposés par Nutashkuan n'ont eu apparemment aucun effet sur les décisions gouvernementales.

Brève analyse de l'évaluation environnementale provisoire

Au fil des ans, Nutashkuan a soulevé deux principaux problèmes dans les études d'impact et les évaluations environnementales des projets de forages exploratoires, d'exploitation et dans les évaluations régionales.

1. Absence de données scientifiques sérieuses sur les écosystèmes marins benthiques et pélagiques.

Bien entendu, plusieurs recommandations aux fins de minimiser les impacts de ces forages ont été incluses dans les multiples décisions d'autorisation prises par le gouvernement. Nous soulignons aussi les efforts de transparence de l'Agence à l'égard de nombreux questionnements soulevés par les consultations.

Malgré cela, depuis notre mémoire déposé en octobre 2012², nous avons toujours dénoncé que les études d'impact et évaluations environnementales « ... *ne présente aucune connaissance structurée et cartographiée des écosystèmes marins. Pas de compréhension hiérarchisée (du global au local) non plus, et rien sur la dynamique des écosystèmes, c'est-à-dire sur les processus de fonctionnement intra et inter écosystèmes* ». Cette absence de connaissances structurées des écosystèmes est très difficilement explicable, particulièrement de la part d'un gouvernement ayant été depuis bientôt 60 ans à la base du développement de la connaissance écologique (cartographie et classification) en milieu terrestre. Dans tous nos mémoires, nous avons soulevé cette immense lacune scientifique en faisant référence, entre autres, à la compréhension — que nous partageons pleinement — de cet enjeu scientifique par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), bien explicité dans son document de 2007 intitulé « [Pour un nouveau cadre de gestion écosystémique en faveur d'une gestion intégrée](#) ». Pourtant, cette vision écosystémique du MPO n'a jamais débouché sur une concrétisation dans les eaux océaniques extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador.

2. Nette insuffisance de données scientifiques sur la fréquentation du saumon atlantique dans cette immense région océanique.

Dans le cas du saumon atlantique, espèce phare pour les Premières Nations qui ont fortement exprimé leurs inquiétudes — bien rapportées dans le l'EE provisoire — espèce pour laquelle l'AEIC reconnaît que les connaissances sont insuffisantes.

² Octobre 2012. Mémoire du Conseil des Montagnais de Nutashkuan sur le projet de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. 13 p.

En parcourant l'annexe D de l'EE provisoire (*Espèces en péril et espèces inscrites par le COSEPAC pouvant se trouver dans la zone extracôtière à l'est de Terre-Neuve, y compris la zone du projet*), nous notons que d'un côté, l'Agence considère que les activités pétrolières auront peu d'impact sur cette espèce, tout en révélant de l'autre, que sur les 10 populations de saumon concernées dans cet environnement extracôtier, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en a classé cinq en voie de disparition, une menacée et qualifié les quatre autres de préoccupantes. Ce qui n'empêche pas les auteurs de l'EE provisoire d'écrire, en p. 211, que « *Sur la base de cet avis [avis de Pêches et Océans Canada], l'Agence estime que les effets sur le saumon de l'Atlantique, dans le cadre des opérations de routine du projet, sont peu probables* ».

Il est évident que l'AEIC a déployé beaucoup d'efforts pour consulter les Premières Nations environnantes quant à ce projet d'exploitation, ainsi que d'en faire état dans son EE provisoire. Mais, au regard du dossier global de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures au large de Terre-Neuve, il nous paraît tout aussi évident que les recommandations qu'il soumettra au ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada (ECCC) aboutiront à une autre autorisation d'exploitation pétrolière.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence qu'en se basant sur les résultats de l'évaluation environnementale régionale produite en 2020, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont fait en sorte que les nouveaux projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans cette région océanique passeront le test encore beaucoup plus facilement qu'avant. En fait, même si l'idée d'une évaluation environnementale régionale méritait d'être considérée, elle ne servira pas à combler les grandes lacunes en matière de connaissance des écosystèmes.

Enfin, toutes ces études d'impact et évaluations environnementales se tiennent dans un contexte de changements climatiques où toute nouvelle mise en marché de produits pétroliers participera à l'accroissement de la production de gaz à effets de serre, l'une des principales causes des catastrophes climatiques actuelles et à venir. Ces changements climatiques sont scientifiquement démontrés et dénoncés depuis des années par le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), à chaque fois avec plus de force et d'insistance, comme dans son dernier rapport du 9 août 2021, intitulé « [Le changement climatique est généralisé, rapide et s'intensifie – GIEC](#) ».

Conclusion

En conclusion, Nutashkuan ne veut pas faire de la petite politique, car nous reconnaissons que cette question des changements climatiques est extrêmement complexe. Mais, nous ne voulons pas être associés à quelque autorisation

gouvernementale que ce soit envers des recherches d'hydrocarbures, des forages encore plus nombreux et pire, des activités d'exploitation et d'exportation en totale contradiction avec les orientations et politiques gouvernementales canadiennes sur les changements climatiques.

Cette position de Nutashkuan est cohérente avec les orientations et décisions prises lors des débats sur l'exploitation des hydrocarbures sur l'île Anticosti, comme cette citation de son mémoire de 2016³ le confirme : « *La Première Nation des Innus de Nutashkuan s'oppose totalement à ce que le gouvernement du Québec accorde à Hydrocarbures-Anticosti les permis et certificats d'autorisation nécessaires à la poursuite des activités de recherche pétrolières planifiées.* ». Elle est aussi totalement cohérente avec les conclusions de son mémoire du 28 août 2020⁴ présentées à la section 5.

Même s'il est certain que cette position n'ébranlera pas la volonté gouvernementale de maintenir et soutenir l'exploitation des hydrocarbures dans des zones très fragiles comme celles de l'Atlantique Nord, Nutashkuan demande encore une fois :

Que le MPO s'engage rapidement dans une caractérisation scientifique des écosystèmes marins et sous-marins afin de fournir, aux bons niveaux de perception et donc aux bonnes échelles, l'information essentielle qui permettrait de juger objectivement des impacts locaux et régionaux des activités d'extraction des hydrocarbures.

³ 30 mai 2016. Mémoire de la Première Nation des Innus de Nutashkuan. Consultation – Demandes de certificats d'autorisation, de permis de forage et de complétion relativement à des activités d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti. Mémoire adressé au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques et Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. 11 p.

⁴ Op. cit.